

MOUGINS

CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-VIE, PELOUSES ET ALLEES DE CYPRES

Alpes Maritimes

23

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 06 janvier 1938

Autres mesures de protection concernant le site

MHI chapelle Notre-Dame de Vie (24/01/1927)

SI ensemble littoral Ouest (10/10/1974)

Propriété

Communale

Privée

Autres protections au titre des sites sur la commune

MH chapelle St-Barthélemy (22/12/1941)

MH porte de l'ancien rempart (20/07/1942)

Superficie

Non renseignée



Photos : [at.PM/JMM]



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

La chapelle est un sanctuaire emblématique, voué aux âmes des enfants mort-nés, jouissant sur une butte d'une belle vue sur les environs. Le campanile est recouvert de tuiles vernissées. Le peintre Pablo Picasso a vécu dans le mas attenant (l'Antre du Minotaure).

Le classement s'est opéré sur une portion congrue du site initialement envisagé par la CDS du 09/07/1931, qui envisageait une servitude «non altus tollendi» (de hauteur), ce malgré une DCM favorable rapportant l'adhésion des propriétaires privés et de la commune en date du 14/02/1937. Un périmètre de protection de 100 mètres (CDS du 04/02/1933) est resté apparemment sans suite.

Le petit cimetière avait été cédé par la commune à un dénommé M. Guinness, qui le céda après guerre à Pablo Picasso.

Juillet 2007

Etat actuel

Les lieux sont dans un bon état de conservation. Le petit cimetière n'est pas accessible au public. Les cyprès sont conservés mais leur taille, leur âge, incitent à envisager une gestion de leur renouvellement.

La chapelle n'est ouverte que lors des offices religieux.

Contrairement aux considérations du dossier de classement, plus aucune vue panoramique n'existe depuis le parvis du fait de l'édification de clôtures aveugles et de la reprise forestière générale.

Observations

Le parcellaire est resté sensiblement identique à l'initial, les modifications mineures l'ayant légèrement agrandi. C'est l'environnement du site qui, lui, a été profondément transformé.

L'alignement de cyprès est menacé par la maladie, plusieurs sujets étant déjà morts.

Le site n'est pas signalé.

LOCALISATION ET PERIMETRE

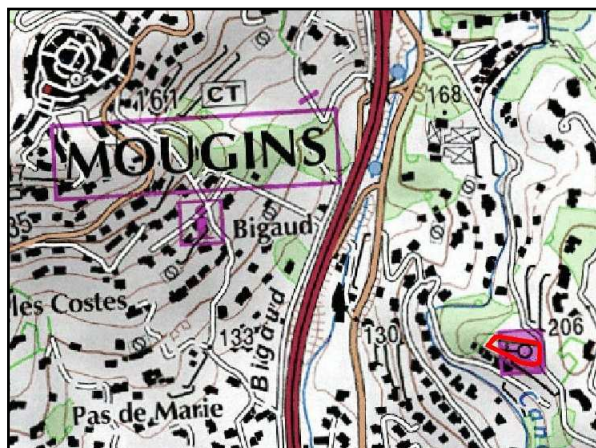
Cadastre ancien :

Arrêté du 06 janvier 1938 :

«L'ensemble formé par la Chapelle Notre-Dame-de-Vie à MOUGINS (Alpes-Maritimes) les pelouses et allées de cyprès figurant au plan cadastral sous les numéros 46, 47, 48, 49, section E et appartenant à la commune est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.»

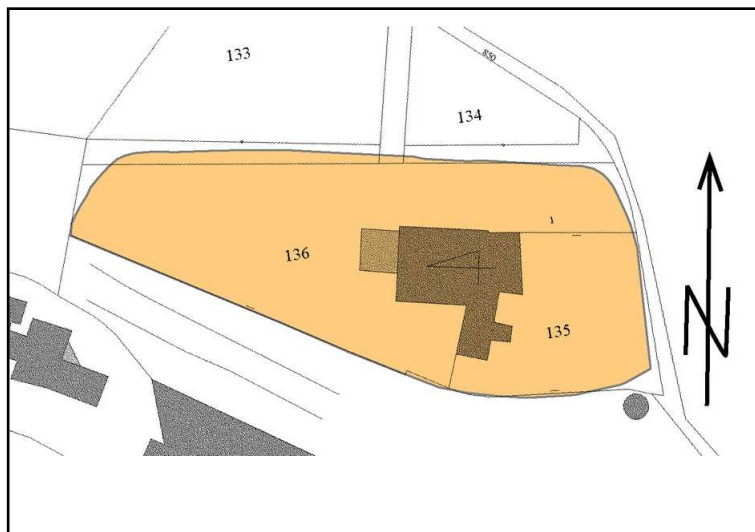
Cadastre actuel :

Parcelles 135 et 136 de la section BV.





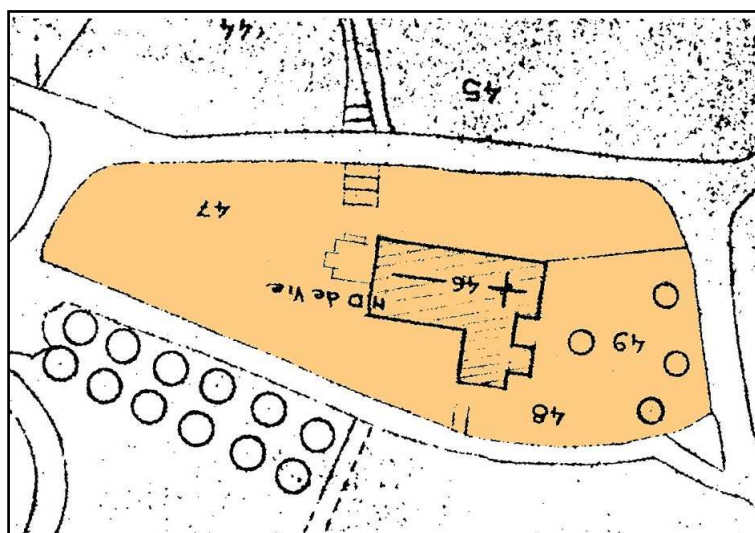
SITUATION

Source : IGN scan25



CADASTRE ACTUEL

-  Périimètre du Site Classé
-  Périimètre du Site Classé



CADASTRE ANCIEN